



PNUE

SAICM/ICCM.2/INF/3



**Approche stratégique
de la gestion internationale
des produits chimiques**

Distr. : Générale
31 mars 2009

Français
Original : Anglais

Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques

Deuxième session

Genève, 11–15 mai 2009

Point 4 d) de l'ordre du jour provisoire *

**Mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale
des produits chimiques : renforcement des capacités nationales de gestion
des produits chimiques**

**Rapport sur les activités menées par le Programme
interorganisations pour la gestion rationnelle des produits
chimiques, les organisations participant au Programme et celles
ayant le statut d'observateur en vue d'appuyer la mise en œuvre de
l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits
chimiques**

Note du secrétariat

Le secrétariat a l'honneur de distribuer, dans l'annexe à la présente note, une copie du rapport daté de janvier 2009 sur les activités menées par le Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques, les organisations participant au Programme et celles ayant le statut d'observateur en vue d'appuyer la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques. Le document est reproduit tel qu'il a été reçu, sans avoir été revu par les services d'édition, et est soumis à la Conférence pour information.

* SAICM/ICCM.2/1.

K0951305

050509

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Les participants sont priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

**Rapport sur les activités du
Programme inter-organisations sur la gestion
rationnelle
des produits chimiques (IOMC)
et de ses organisations participantes et
observatrices
en vue de la mise en œuvre de
l'Approche stratégique de la gestion internationale
des produits chimiques (SAICM)**

Janvier 2009

IOMC



Cette publication a été réalisée dans le contexte de l'IOMC. Son contenu ne reflète pas obligatoirement les opinions ou les politiques formulées par les organisations participant à l'IOMC.

Le Programme inter-organisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques a été créé en 1995 à la suite des recommandations formulées lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992 afin de renforcer la coopération et de promouvoir la coordination internationale dans le domaine de la sécurité chimique. Les organisations participantes sont : la FAO, l'OIT, le PNUE, l'ONUDI, l'UNITAR, l'OMS et l'OCDE. La Banque mondiale et le PNUD ont un statut d'observateur. L'IOMC vise à favoriser la coordination des politiques et des activités des organisations participantes, qu'elles soient réalisées conjointement ou séparément, afin de parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques.

**Rapport sur les activités du
Programme inter-organisations sur la gestion rationnelle
des produits chimiques (IOMC)
et de ses organisations participantes et observatrices
en vue de la mise en œuvre de
l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques
(SAICM)**

Table des matières

- I. Introduction**
- II. L'IOMC et l'élaboration de la SAICM**
- III. Appui conjoint de l'IOMC à la mise en œuvre de la SAICM**
- IV. Appui spécifique d'organisations participant à l'IOMC**
 - FAO
 - OIT
 - OCDE
 - PNUE
 - ONUDI
 - UNITAR
 - OMS
- V. Appui spécifique d'organisations ayant le statut d'observateur auprès de l'IOMC**
 - PNUD
 - Banque mondiale

I. Introduction

1. L'IOMC a été créé en 1995 suite aux recommandations formulées par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui s'est tenue à Rio de Janeiro en 1992. Il compte 7 organisations membres: l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Deux organisations participent également à l'IOMC à titre d'observateurs: le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale.

2. L'IOMC a pour objectif de renforcer la coopération internationale dans le domaine des produits chimiques et d'accroître l'efficacité des programmes internationaux sur les produits chimiques exécutés par les organisations affiliées. Il favorise la coordination des politiques et des activités, menées conjointement ou séparément, afin d'assurer la gestion rationnelle des produits chimiques sur le plan de la santé humaine et de l'environnement. L'IOMC a pour mission d'être le premier mécanisme d'engagement, de facilitation et de coordination de l'action internationale en vue de la réalisation de l'objectif convenu lors du Sommet mondial pour le développement durable de 2002, à savoir veiller d'ici à 2020 à ce que les produits chimiques soient fabriqués et utilisés de manière à réduire significativement les effets nocifs sur l'environnement et la santé humaine.

3. L'IOMC a déjà mené à bien plusieurs activités conjointes appuyant l'objectif de la SAICM, à savoir:
 - Appui à la mise en place et à l'application du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH), dans le domaine des risques sanitaires et environnementaux (www.oecd.org/env/classify; www.unitar.org/cwm/ghs/);
 - Prise en compte des problèmes associés aux pesticides périmés/indésirables en Afrique (grâce au programme Africa Stockpiles relatif aux stocks de pesticides), en renforçant la capacité des pays en matière de prévention, de gestion et d'élimination des pesticides périmés (www.africastockpiles.org);
 - Appui aux pays en vue de l'application de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international (Convention PIC), par le biais du Secrétariat, conjointement avec la FAO et le PNUE à Rome et Genève (www.pic.int);
 - Évaluation des produits chimiques existants, en contribuant aux travaux liés à la collecte d'informations, aux tests et à l'évaluation des produits chimiques à haut volume de production dans les pays de l'OCDE et au recensement des besoins de travaux complémentaires sur ces produits (www.oecd.org/env/existingchemicals) ;
 - Élaboration d'orientations sur les inventaires des émissions et des transferts de matières polluantes (IETMP) et les techniques d'estimation des rejets (TER) (www.oecd.org/env/prtr et www.unitar.org/cwm/prtr/); et
 - Appui aux pays en vue de l'application de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP) et l'élaboration de leurs plans nationaux de mise en œuvre (www.pops.int/documents/implementation/nips).

II. L'IOMC et l'élaboration de la SAICM

4. L'IOMC a organisé, conjointement avec le PNUE et le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (FISC), la première Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (ICCM1) qui s'est tenue à Dubaï en 2006 et a adopté la SAICM. L'IOMC a activement participé, au cours de trois réunions du Comité préparatoire, à l'élaboration des trois textes fondamentaux de la SAICM, à savoir la Déclaration de Dubaï, la Stratégie politique globale et le Plan d'action mondial. L'IOMC a soumis plusieurs documents d'information à l'ICCM1 pour présenter sa position sur un certain nombre de questions telles que:

- La préparation d'une stratégie de renforcement des capacités dans le contexte de la SAICM;
- Les mécanismes de suivi de la mise en œuvre de la SAICM, y compris la préparation de critères en vue de la création d'un organe de contrôle de la SAICM;
- Les sources d'information et les échanges sur le renforcement des capacités dans le domaine des produits chimiques;
- L'exercice des fonctions de Secrétariat pour appuyer la mise en œuvre de la SAICM; et
- La préparation d'un Guide de ressources, d'orientations et de formation des organisations participant à l'IOMC en rapport avec la mise en œuvre nationale de la SAICM.

5. Pendant l'ICCM, les neuf chefs de secrétariat des organisations collaborant avec l'IOMC ont adopté une déclaration commune au sujet de leur participation à la mise en œuvre de la SAICM et se sont engagés à:

- Collaborer au renforcement de la gestion rationnelle des produits chimiques;
- Contribuer à la réalisation de la SAICM dans le cadre des mandats et conformément aux décisions des organes directeurs des organisations;
- Favoriser la coordination des politiques et des activités, menées conjointement ou séparément, afin d'assurer la gestion rationnelle des produits chimiques;
- Coopérer pour veiller à l'utilisation la plus efficace possible des ressources humaines, techniques et financières des organisations;
- Exploiter les synergies entre les organisations participant à l'IOMC et les autres;
- Renforcer les capacités des pays, notamment des pays en développement et à économie en transition, à participer pleinement à la SAICM;
- Entreprendre et appuyer, avec d'autres agences multilatérales, régionales et bilatérales, et dans la limite des ressources dont elles disposent, des activités d'assistance technique et d'investissement pour aider les pays à mettre en place et exécuter des programmes appropriés en vue de la gestion rationnelle des produits chimiques; et
- Appuyer de manière appropriée les efforts déployés aux niveaux national, régional et international.

III. Appui conjoint de l'IOMC à la mise en œuvre de la SAICM

6. Les activités sur les produits chimiques actuellement menées par les organisations participant à l'IOMC et les organisations observatrices soutiennent l'objectif principal de la SAICM, tel qu'énoncé dans la Stratégie politique globale. L'IOMC joue un rôle clé en tant qu'organisme d'exécution dans le cadre de la mise en œuvre des priorités définies par les gouvernements et convenues pour la SAICM. Le Plan d'action mondial de l'Approche stratégique recense près de 220 activités menées par au moins une organisation participant à l'IOMC.

7. L'IOMC s'est particulièrement intéressé à la question de la coordination des activités des organisations participantes concernant la mise en œuvre de la SAICM et a mis en place des mécanismes d'échange d'information. Lors de chacune des réunions bisannuelles de l'IOMC, les organisations participantes ont, par exemple, examiné et coordonné leurs nouvelles activités de soutien à la mise en œuvre de la SAICM. À cet égard, chaque organisation participante fournit sur son propre site web des informations sur les activités liées à la SAICM. Des liens sont créés entre les sites Internet des organisations participantes et la page Internet concernant la SAICM de l'IOMC www.who.int/iomc/saicm/. Les organisations participantes ont également désigné des correspondants afin de faciliter les contacts et les échanges sur les questions liées à la SAICM, en particulier avec le Secrétariat de la SAICM.

8. L'IOMC continuera d'actualiser son inventaire d'activités. Cet inventaire était à l'origine structuré selon les objectifs du chapitre 19 de l'Agenda 21 élaboré en 1992 lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Suite à l'adoption de la SAICM, il a été restructuré pour refléter les 5 sections de la Stratégie politique globale: Réduction des risques, Connaissance et information, Gouvernance, Développement des capacités et coopération technique, Trafic international illicite. L'inventaire de l'IOMC donne le titre de chaque activité et le nom de l'organisation participante responsable du financement et indique les partenaires participant à la mise en œuvre, les domaines d'activité, les résultats des projets, la durée des activités, les ressources allouées, la couverture géographique et les correspondants concernés. Il est disponible à www.who.int/iomc/events/en.

9. Conformément à la résolution I/4 de l'ICCM, les organisations de l'IOMC et le PNUD ont constitué un comité de mise en œuvre du Fonds d'affectation spéciale pour les projets financés par le Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide de la SAICM administré par le PNUE. Ce comité est chargé de l'évaluation et de l'approbation des projets sollicitant un financement dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale. Il s'est à ce jour réuni 6 fois et a approuvé plus de 110 projets. Les organisations participant à l'IOMC aident actuellement les pays à réaliser des projets et à en élaborer de nouveaux qu'elles se proposent de lancer dans le cadre du Programme de démarrage rapide de la SAICM.

10. Les réunions régionales de mise en œuvre de la SAICM permettent aux organisations participant à l'IOMC de coordonner leurs travaux et de partager la responsabilité de participer à divers mécanismes de coordination de l'Approche stratégique tels que:

- le Groupe central de l'Afrique, auquel participe l'OMS
- le Comité de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes, auquel participe l'UNITAR
- le Groupe de coordination régionale pour l'Europe centrale et orientale, auquel participe l'OIT.

L'IOMC a également participé au comité directeur international constitué par le Secrétariat pour fournir des orientations à un projet parrainé par le gouvernement canadien pour élaborer un mécanisme de suivi de la mise en œuvre de l'Approche stratégique.

11. L'IOMC a élaboré plusieurs textes sur la SAICM dont un « Guide de l'IOMC sur la mise en œuvre de la SAICM », qui répertorie les documents disponibles auprès d'organisations participant à l'IOMC sur la gestion des produits chimiques et des orientations intitulées « Développer une évaluation des capacités pour la gestion rationnelle des produits chimiques et la mise en œuvre nationale de la SAICM », tous deux disponibles à www.who.int/iomc/saicm/. L'IOMC a également actualisé la Stratégie de la SAICM sur le renforcement des capacités.

IV. Appui spécifique d'organisations participant à l'IOMC

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

12. La SAICM a été adoptée par le Conseil de la FAO à sa 131^{ème} session, en novembre 2006. Il a reconnu son importance pour aider les pays à atteindre les objectifs du Sommet mondial pour le développement durable (2002) ainsi que sa contribution à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Conseil de la FAO a estimé que l'application effective de la SAICM dépend d'une bonne coopération interdisciplinaire au niveau des pays, des régions et de l'ONU, en soulignant le besoin que le secteur agricole participe pleinement au processus de la SAICM.

13. Il a par ailleurs jugé que le *Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides* (le Code de conduite) était un élément important de ce processus. Compte tenu du large éventail d'activités recensées dans le Plan d'action mondial, les organes directeurs de la FAO ont conseillé à l'Organisation de se concentrer sur la réduction des risques, y compris la possibilité d'interdire progressivement les pesticides très dangereux, de promouvoir de bonnes pratiques agricoles, d'éliminer de manière écologiquement rationnelle les stocks de pesticides périmés et de renforcer les capacités grâce à la création de laboratoires nationaux et régionaux.

14. En avril 2007, le Comité de l'agriculture – l'organe consultatif du Département de l'agriculture de la FAO – a publié à sa 20^e session un document d'information intitulé « Nouvelle initiative pour la réduction des risques liés aux pesticides » (<ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/meeting/011/j9387f.pdf>). Cette initiative internationale a été accueillie favorablement par le Comité et la FAO a depuis accordé une priorité croissante aux travaux sur la réduction des risques associés à l'utilisation des pesticides, en envisageant, entre autres, l'interdiction progressive de pesticides très dangereux (toxiques).

15. La FAO a participé à plusieurs réunions sous-régionales et régionales de la SAICM, dont celles des pays arabes et du Proche Orient, des pays de l'Asie-Pacifique, de UE-JUSSCANNZ, de l'Amérique latine, de l'Afrique et de l'Europe de l'Est. La FAO a été désignée comme point contact de l'IOMC pour la région Asie-Pacifique en cas de création d'un groupe central régional. Une page sur la SAICM a été créée sur le site web de la FAO pour fournir des informations sur les documents et publications de la FAO en rapport direct avec la SAICM et sa mise en œuvre (<http://www.fao.org/ag/AGP/AGPP/Pesticid/Code/SAICM.htm>)

16. La FAO travaille régulièrement dans toutes les régions au renforcement des capacités institutionnelles et de l'engagement des organisations nationales et à l'exécution de programmes visant une bonne gestion des pesticides. Ces derniers sont axés sur la réglementation des pesticides tout au long de leur cycle de vie et sur l'application de systèmes d'homologation et de mesures de suivi efficaces (contrôle du respect des lois et règlements).

17. La FAO, en partenariat avec l'OMS, soutient la tenue régulière de réunions conjointes sur les résidus de pesticides (JMPR) et les spécifications des pesticides (JMPS). La surveillance des résidus de pesticides par rapport aux limites maximales de résidus (LMR) autorisées est importante pour veiller à ce que les cultures exposées aux pesticides soient sans danger pour la consommation humaine et animale. De même, les spécifications des pesticides, la détermination des équivalences et leur utilisation par les pays en matière d'homologation et de prise de décision constituent un outil efficace mais peu utilisé pour appliquer la stratégie générale de réduction des risques et atteindre les objectifs de renforcement des capacités nationales grâce à la formation et à l'application de ces directives à la prise de décision.

18. Les pesticides très dangereux sont au cœur des travaux actuels de la FAO sur la réduction des risques associés aux pesticides. Divers instruments et programmes ont été mis en place dans le cadre des activités du Service de la protection des plantes de la FAO pour s'attaquer aux pesticides très dangereux aux niveaux international, régional et national:

- Le Code de conduite fournit une référence internationalement reconnue en matière de gestion des pesticides. La FAO est responsable de sa mise à jour lorsque cela est nécessaire. Elle a constitué, en association avec l'OMS, un groupe d'experts chargé d'élaborer des directives techniques sur la mise en œuvre d'aspects techniques spécifiques au Code de

conduite. La FAO est par ailleurs dotée d'un système de surveillance de l'application du Code de conduite.

- Au-delà de ses travaux normatifs sur la gestion des pesticides, la FAO a fourni une assistance technique directe à un grand nombre de pays pour renforcer les mécanismes de réglementation des pesticides.
- La Convention de Rotterdam, pour laquelle la FAO et le PNUE assurent conjointement les fonctions de secrétariat, offre aux pays un système d'alerte précoce sur les dangers potentiels associés aux pesticides très dangereux en mettant à leur disposition des informations sur les interdictions ou restrictions strictes nationales ainsi que sur les cas d'intoxication humaine et les impacts environnementaux. Les informations disponibles au titre de la Convention peuvent être utilisées pour renforcer les processus décisionnels nationaux sur les pesticides. La procédure de consentement préalable en connaissance de cause permet aux pays de prendre, en toute connaissance de cause, des décisions sur les pesticides qu'ils veulent recevoir et d'exclure ceux qu'ils ne peuvent pas gérer en toute sécurité. Les Parties exportatrices sont juridiquement tenues de respecter les décisions des autres Parties en matière d'importation. La Convention aide les pays en développement à éviter les problèmes liés aux pesticides très toxiques avant même qu'ils ne se déclarent (www.pic.int).
- Le programme régional africain (Africa Stockpile Programme (ASP)) constitue actuellement un modèle mondial pour l'élimination des stocks de pesticides périmés et établit un lien entre l'élimination et les mesures de prévention. La FAO joue le rôle de chef de file pour toutes les questions d'ordre technique relatives à ce programme multipartite qui constitue un excellent exemple puisqu'il rassemble des organismes donateurs (Banque mondiale et FEM), le secteur privé (CropLife International) et la société civile (ONG) aux côtés de la FAO. La FAO aide également les pays à éliminer les pesticides périmés et à éviter leur résurgence dans toutes les régions du monde.
- La FAO contribue à la réduction de l'utilisation des pesticides et à la sélection de produits moins dangereux par les agriculteurs grâce à des programmes nationaux et régionaux de lutte intégrée contre les ravageurs et des réformes d'orientation associées. En septembre 2008, le Forum international sur la sécurité chimique a formulé des recommandations insistant sur l'importance de la lutte intégrée contre les ravageurs dans la réduction des risques associés aux pesticides et a demandé aux organisations internationales, aux gouvernements nationaux et aux autres parties prenantes, de soutenir et de favoriser l'intégration de ces techniques et de prendre des mesures pour que le secteur agricole participe à la SAICM.

19. Le Code de conduite, les réunions conjointes sur les résidus de pesticides (JMPR) et les spécifications des pesticides (JMPS), le programme de lutte intégrée contre les ravageurs et le Programme de prévention et d'élimination des pesticides périmés (dont le programme ASP) constituent un cadre solide pour la contribution de la FAO à la mise en œuvre de la SAICM. La réduction de l'utilisation des pesticides et le remplacement des pesticides très dangereux par des systèmes de protection des végétaux moins dangereux sont des étapes essentielles pour parvenir à la gestion rationnelle des produits chimiques.

Organisation internationale du travail (OIT)

20. L'organe directeur de l'OIT a adopté la SAICM à sa 297^{ème} session (novembre 2006) et a approuvé les activités de suivi proposées par le Bureau pour mettre en œuvre les objectifs de la SAICM. Ces activités comprenaient une participation active de l'OIT aux opérations du Comité de mise en œuvre du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide de la SAICM et un appui aux activités du Plan d'action mondial de la SAICM en rapport avec l'OIT.

21. La contribution de l'OIT à la mise en œuvre de la SAICM concerne essentiellement l'aide aux États membres en vue de l'application des principales conventions sur les produits chimiques de l'OIT, à savoir la Convention de 1990 sur les produits chimiques (No. 170) et la Convention de 1993 concernant la prévention des accidents industriels majeurs (No. 174). Des ateliers régionaux sur ces deux conventions sont prévus dans les États arabes en octobre 2007.

22. La mise en œuvre par les États membres du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) reste toutefois une priorité et un objectif important de la SAICM. L'OIT continuera de collaborer avec l'UNITAR pour le programme mondial UNITAR/OIT de renforcement des capacités sur le SGH pour aider les pays en développement et à économie en transition à mettre en œuvre le SGH. Une liste complète des activités figure sur le site web du sous-comité sur le SGH à l'adresse <http://www.unece.org/trans/doc/2007/ac10c4/UN-SCEGHS-13-inf11e.pdf>

23. L'OIT a par ailleurs organisé du 10 au 13 décembre 2007 une réunion d'experts pour mettre à profit instruments, connaissances, activités de sensibilisation, coopération technique et collaboration internationale, afin d'élaborer un cadre d'action dans le domaine des substances dangereuses. Les activités de l'OIT dans le domaine des produits chimiques y ont été abordées et une feuille de route a été adoptée pour orienter ses travaux futurs dans le domaine des substances dangereuses. La réalisation des objectifs de la SAICM a été longuement examinée à cette occasion.

24. La Réunion d'experts a rappelé l'importance de la Convention de 1990 sur les produits chimiques (No. 170) comme plateforme pour la gestion rationnelle des substances dangereuses sur le lieu de travail, comme l'avait reconnu l'ICCM1. Les experts se sont montrés favorables aux nombreuses initiatives internationales et aux différents instruments traitant de ces questions mais ils ont reconnu que, malgré les nombreux efforts déployés en ce sens, on ne peut que déplorer le faible taux de ratification de ces instruments et le manque d'information dont on dispose à leur sujet. La réunion s'est donc concentrée sur un plan d'action destiné à renforcer la sensibilisation à ces questions et sur les moyens d'harmoniser et de simplifier les instruments existants pour le bénéfice de toutes les parties prenantes. La SAICM a notamment été considérée comme un instrument fort utile pour faire face à toutes ces questions et pourrait être un élément déterminant pour un futur plan d'action.

25. Les recommandations adressées par la Réunion à l'OIT sont les suivantes:

« Introduction

1. Les produits chimiques, avec leurs effets aussi bien positifs que négatifs sur la santé, le bien-être et les aspects socio-économiques, sont largement utilisés dans l'ensemble de la société. Des progrès sensibles, bien qu'encore insuffisants, ont été accomplis dans la gestion et la réglementation internationales des produits chimiques. Des incidents graves ont toujours lieu et on relève encore des impacts négatifs tant sur la santé humaine que sur l'environnement. Les travailleurs qui sont directement exposés aux substances dangereuses devraient avoir le droit de travailler dans un milieu de travail sûr et salubre, de même qu'ils devraient avoir le droit de recevoir la formation appropriée, d'être bien informés et protégés. Les gouvernements, les employeurs et les travailleurs poursuivent leurs efforts en vue de réduire les effets négatifs de l'utilisation des substances dangereuses par le biais d'une réglementation et de systèmes de gestion appropriés et efficaces.

2. Le travail décent doit être un travail sûr. La sécurité et la santé au travail (SST) a toujours été au cœur des préoccupations de l'OIT. Les conventions de l'OIT telles que la convention (No. 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, la convention (No. 170) sur les produits chimiques,

1990, et la convention (No. 174) sur la prévention des accidents industriels majeurs, 1993, ont contribué au développement d'une approche cohérente sur la sécurité chimique qui respecte les préoccupations aussi bien des travailleurs que celles qui touchent à la santé humaine et à l'environnement. Ces instruments, ainsi que la convention (No. 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006, servent également de base solide aux travaux des employeurs, des travailleurs et des gouvernements sur la sécurité et la santé au travail. La nécessité de promouvoir l'ensemble de ces instruments développés par l'OIT est une évidence.

3. Les principes et les droits intégrés dans les instruments relatifs à la sécurité chimique ont eu une influence considérable sur le développement de cadres mondiaux de gestion de la SST et de la sécurité chimique, grâce en particulier au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH), aux Fiches internationales de sécurité chimique (ICSC) et à des stratégies de mise en œuvre telles que l'Agenda 21 – qui inclut dans son chapitre 19 des dispositions sur la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques toxiques – et, plus récemment, l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM). Comme indiqué dans la *Stratégie globale en matière de sécurité et de santé au travail*, compte tenu de sa participation tripartite et du mandat global qui lui est reconnu dans le domaine de la SST, l'OIT est particulièrement bien armée pour exercer une influence réelle dans le monde du travail grâce à la mise en œuvre d'une stratégie globale. En outre, des facteurs tels que les avancées scientifiques et technologiques constantes, la croissance mondiale de la production de produits chimiques et l'évolution de l'organisation du travail, qui peuvent entraîner différents types d'emplois atypiques, sont autant de défis qui appellent une réponse mondiale cohérente.

4. Une approche pertinente, cohérente et efficace consiste à appliquer des systèmes de gestion fondés sur les principes généraux de l'OIT relatifs à la SST et au dialogue social. Elle devrait tendre vers une harmonisation, une intégration et une amélioration continues des systèmes et outils de prévention et de protection qui concernent tant le lieu de travail que l'environnement. C'est un fait que la gestion rationnelle des substances dangereuses sur le lieu de travail est déterminante pour réduire les effets de ces dernières sur l'environnement, les travailleurs et l'industrie. La Déclaration de Dubaï sur la gestion internationale des produits chimiques de la SAICM reconnaît l'importance des deux normes fondamentales de l'OIT relatives à la sécurité chimique, à savoir les conventions Nos 170 et 174, dans la promotion de la gestion rationnelle des substances dangereuses pendant toute la durée de leur cycle de vie.

Plan d'action

5. Aux fins de créer une synergie et un effet démultiplicateur dans ce domaine, l'OIT devrait, à titre préventif, prendre part plus activement à la mise en œuvre de la SAICM pour ce qui est des questions relatives à la SST. La réunion d'experts préconise un plan d'action qui reposerait sur les fondements suivants: information et connaissances; systèmes de prévention et de protection centrés sur la réduction des risques; renforcement des capacités; dialogue social; et bonne gouvernance. Ce plan d'action devrait être mis en œuvre par le biais de toute une série d'instruments, y compris les normes de l'OIT, et par des actions conjointes, et se fonder sur les principes de la *Stratégie globale en matière de sécurité et de santé au travail* de 2003 ainsi que sur la SAICM, en partenariat avec les travailleurs, les employeurs et les gouvernements. Il devrait porter sur les domaines suivants.

Dialogue social

6. L'assistance mutuelle des employeurs et des travailleurs et leur participation sont indispensables pour que l'Organisation puisse atteindre avec succès ses objectifs en matière de gestion mondiale des substances dangereuses. Cette assistance mutuelle et cette participation devraient comprendre les actions suivantes:
- promouvoir la ratification ou l'application, selon le cas, de l'ensemble des instruments de l'OIT relatifs à la SST, en particulier les conventions Nos 170, 174 et 187;
 - promouvoir une large application des *Principes directeurs concernant les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé (ILO-OSH 2001)* et de la *Stratégie globale* de 2003 aux niveaux national, sectoriel et de l'entreprise;
 - en collaboration avec l'OIT et d'autres organisations intergouvernementales appropriées, mobiliser les ressources afin d'améliorer la formation et les informations relatives à la SST et élaborer puis instaurer une culture préventive de la sécurité et de la santé;
 - encourager tous les aspects de l'élaboration, de l'application et de la gestion des systèmes et programmes nationaux de SST, et y participer;

- contribuer à la mise en œuvre de la SAICM et encourager le recours aux instruments et aux ressources de l'OIT relatifs à la SST et à la sécurité chimique, en favorisant une approche de partenariat. Les accords-cadres internationaux peuvent être un exemple de cette approche; et
- mettre en place une collaboration étroite en matière de développement des connaissances et de l'information, de bonne gouvernance, de sensibilisation et de renforcement des capacités.

Information et connaissances

7. L'acquisition, la gestion et la diffusion de l'information et des connaissances relatives aux substances dangereuses doivent être continues et intégrées dans le processus de développement et de commercialisation des produits chimiques. L'accès universel à ces informations et connaissances est essentiel à l'élaboration d'outils de prévention et de protection. On recense notamment:

- l'évaluation des propriétés dangereuses des produits chimiques et le renforcement des systèmes de détection et d'évaluation des nouveaux produits chimiques qui arrivent sur le marché;
- le soutien aux initiatives visant à harmoniser l'identification, l'évaluation et les méthodes de gestion relatives aux produits chimiques à l'échelon international;
- la promotion de l'accès universel à des informations fiables sur les substances dangereuses, telles que la classification et l'étiquetage, ainsi que la traduction des fiches de données de sécurité des matériaux dans le plus grand nombre possible de langues;
- la prise en compte des besoins particuliers des travailleurs vulnérables et les travailleurs en situation précaire;
- l'appui à l'élaboration et à l'application des normes et des directives techniques internationales sur la prévention de l'exposition aux substances dangereuses et une gestion rationnelle de ces substances, y compris les limites d'exposition professionnelle et les listes de maladies professionnelles;
- la sensibilisation aux liens étroits entre environnement et monde du travail, ainsi qu'au fait que toute amélioration du lieu de travail en matière de gestion des substances dangereuses peut contribuer à la protection de l'environnement; et
- le suivi des activités nationales et internationales relatives à la sécurité dans l'utilisation de nouvelles technologies, notamment des nanotechnologies, et, le cas échéant, une contribution à de telles activités par la participation de l'OIT aux groupes intergouvernementaux pertinents chargés de la coordination.

La contribution de tous les partenaires sociaux à ce processus est indispensable.

8. Dans ce contexte, l'OIT devrait, en collaboration avec les employeurs, les travailleurs et les gouvernements, orienter son action sur:

- la promotion de l'adoption du SGH par les États Membres et de son application et utilisation par le secteur;
- le renforcement de sa contribution à l'élaboration, à la mise à jour, à la traduction, à la diffusion et, plus généralement, à la promotion des Fiches internationales de sécurité chimique du Programme international sur la sécurité des substances chimiques (PISC), ainsi que sur l'encouragement à l'utilisation des évaluations des produits chimiques dangereux internationalement reconnus, telles que les Critères d'hygiène de l'environnement (EHC) et les Documents d'évaluation internationale des risques des substances chimiques (CICAD); et
- la promotion de la mise en place de réseaux mondiaux visant à faciliter l'échange de bonnes pratiques, de méthodologies, d'interventions, d'approches et de résultats des recherches afin d'améliorer la gestion rationnelle des substances dangereuses et le recours sans réserve au vaste réseau de centres CIS nationaux de l'OIT.

Application par le biais des instruments de l'OIT

9. Les principes et droits énoncés dans l'ensemble des instruments de l'OIT actualisés portant sur la SST en général et sur les normes relatives à la sécurité chimique, ainsi que les recueils de directives pratiques et les principes directeurs connexes fournissent une base d'actualité complète et rationnelle pour l'élaboration de systèmes nationaux de SST cohérents incluant les éléments nécessaires à la gestion rationnelle des produits chimiques sur le lieu de travail. L'OIT devrait, en

tant que priorité, accorder une importance majeure à la promotion de la convention (No. 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, de la convention (No. 170) sur les produits chimiques, 1990, et de la convention (No. 174) sur la prévention des accidents industriels majeurs, 1993, ainsi que de la convention (No. 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006, et des recommandations connexes.

10. La réunion d'experts a convenu que les cinq instruments 3 réglementant un unique produit chimique étaient obsolètes et nécessitaient une révision. Or, aucun consensus n'a été atteint sur la façon de traiter cette question. La sécurité et la santé au travail sont un domaine dans lequel les techniques évoluent constamment. Les instruments de haut niveau à élaborer devraient dès lors se concentrer sur les principes de base. L'OIT devrait mettre au point une méthodologie pour la mise à jour systématique des recueils et principes directeurs portant sur les substances dangereuses.

Coopération internationale

11. Afin de participer pleinement à la mise en œuvre de la SAICM, l'OIT devrait continuer à :
- collaborer activement avec d'autres membres du Programme inter-organisation pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC) car il constitue un mécanisme efficace de coordination politique en vue de la gestion des produits chimiques;
 - renforcer la participation tripartite de l'OIT aux activités de la SAICM ainsi que le recours aux mécanismes de la SAICM afin de créer une synergie de coopération technique pour promouvoir les instruments, principes directeurs et programmes de l'OIT concernant aussi bien la SST que les substances dangereuses; et
 - renforcer la collaboration technique avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) dans l'élaboration d'outils de formation sur la sécurité chimique destinés au SGH et d'orientations pour la mise en œuvre de programmes nationaux de sécurité chimique.

12. Le plan d'action devrait constituer une base à la contribution de l'OIT à la deuxième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (ICCM2) qui se tiendra en mai 2009.

Sensibilisation et renforcement des capacités

13. Afin de promouvoir une application efficace des instruments pertinents relatifs à la gestion rationnelle des produits chimiques, l'OIT devrait, dans le cadre des programmes de promotion du travail décent avec les pays (PPTD), mobiliser des ressources internes et externes afin d'intégrer les aspects relatifs à la sécurité chimique dans ses projets de coopération technique portant sur l'élaboration et le renforcement des systèmes et programmes nationaux de SST. Pour ce faire, l'OIT devrait, en collaboration avec d'autres membres de l'IOMC, coopérer étroitement avec les employeurs, les travailleurs et les gouvernements afin d'améliorer la gestion rationnelle des produits chimiques aux niveaux national et mondial, en particulier au sein des petites et moyennes entreprises (PME). Cette initiative pourrait inclure:

- fournir un renforcement des capacités ciblé sur les besoins des mandants en vue de promouvoir la sensibilisation et l'acquisition de connaissances en matière de gestion rationnelle des produits chimiques;
- fournir des informations, une formation et une assistance technique pour la mise en œuvre du SGH; et
- aider les pays à mettre sur pied et à assurer le fonctionnement de centres d'information nationaux sur la SST, tels que les centres CIS nationaux.

Bonne gouvernance et diffusion des connaissances

14. Comme stipulé dans la Déclaration de Dubaï, la gestion rationnelle des substances dangereuses nécessite une gouvernance réelle et efficace grâce à des mécanismes de transparence et à la participation du public, et ce dans le respect des principes de responsabilité de toutes les parties prenantes. L'application de l'approche par système à la gestion rationnelle des produits chimiques est essentielle, tant à l'échelon national qu'au niveau de l'entreprise, en particulier pour les PME. Par conséquent, l'OIT devrait:

- promouvoir, en collaboration avec d'autres membres de l'IOMC, et dans le contexte de la mise en œuvre de la SAICM, la ratification des conventions Nos 170, 174 et 187, ainsi que la mise en place de systèmes, programmes et profils nationaux de SST;

- promouvoir la mise en œuvre de l'approche par systèmes de la gestion de la SST, en se basant sur *ILO-OSH 2001*, en tant que méthode efficace d'amélioration continue et de mise à jour régulière des systèmes de SST, ainsi que l'instauration d'une culture préventive de la sécurité et de la santé; et
- veiller à ce que les besoins spécifiques de tous les travailleurs, notamment les travailleurs vulnérables et les travailleurs en situation précaire, soient pris en considération.

Systèmes de prévention et de protection centrés sur la réduction des risques

15. La prévention comporte la mise en œuvre de systèmes de prévention et de protection. Dans ce contexte, l'OIT devrait, en collaboration avec les employeurs, les travailleurs et les gouvernements, ainsi qu'avec d'autres membres de l'IOMC, centrer son action sur:

- la promotion de l'application de mesures de prévention et de protection, conformément à l'ordre de priorité établi au paragraphe 3.10 de *ILO-OSH 2001*;
- la garantie que les besoins de tous les travailleurs, en particulier les travailleurs vulnérables et les travailleurs en situation précaire, susceptibles d'être exposés à des produits chimiques présentant un danger/risque sont pris en considération, et que les travailleurs sont protégés lors de la prise de décisions concernant les produits chimiques;
- la mise en œuvre transparente, intégrale, efficace et réelle des stratégies de gestion des risques fondées sur une bonne compréhension scientifique des effets sur la santé et de l'élimination des dangers/risques, y compris des informations détaillées sur la sécurité des produits chimiques, afin de prévenir, sur le lieu de travail, toute exposition aux produits chimiques inutile ou présentant un risque;
- l'application appropriée des mesures de précaution telles qu'énoncées au Principe 15 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, tout en veillant à ce que les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à réduire au minimum les effets néfastes sur la santé des travailleurs; et
- le renforcement de l'efficacité des systèmes de gestion des risques par le biais du dialogue social. »

26. Les enfants et la sécurité chimique

Les pesticides représentent un problème majeur d'autant plus que 70 % du travail des enfants a lieu en milieu agricole. L'OIT s'attaque de deux manières à l'exposition des enfants aux pesticides:

a. Action directe grâce à des projets au niveau national

Pour plus d'informations, voir <http://www.ilo.org/ipecc/lang--en/index.htm>

b. Instruments juridiques

La liste juridiquement contraignante des travaux dangereux et des secteurs interdits pour les enfants est un important instrument que les décideurs peuvent utiliser dans le cadre de leur stratégie de lutte contre le travail des enfants. Les pays qui ont ratifié la Convention de l'OIT No. 182 sont tenus de l'utiliser aux termes de l'Article 4.

Lors de l'élaboration de leur liste nationale, les pays doivent également recenser les sites de ces travaux dangereux et mettre en place des mesures pour faire respecter les interdictions ou restrictions qui y figurent. Aux vues du rôle critique que joue cette liste dans les efforts qui seront déployés pour éliminer le travail des enfants dans des conditions dangereuses, la Convention insiste sur l'importance d'un processus consultatif approprié, notamment avec les organisations de travailleurs et d'employeurs, lors de son élaboration, de son application et de sa révision périodique.

Des conseils destinés aux gouvernements et aux partenaires sociaux sur certaines activités dangereuses devant être interdites aux enfants sont donnés dans la Recommandation de 1999 sur les pires formes de travail des enfants (No. 190) qui accompagne la Convention No. 182:

« *Recommandation 190, paragraphe 3. En déterminant les types de travail visés par l'article 3 d) de la Convention et leur localisation, il faudrait, entre autres, prendre en considération:*

a) *les travaux qui exposent les enfants à des sévices physiques, psychologiques ou sexuel ;*

b) les travaux qui s'effectuent sous terre, sous l'eau, à des hauteurs dangereuses ou dans des espaces confinés;

c) les travaux qui s'effectuent avec des machines, du matériel ou des outils dangereux, ou qui impliquent de manipuler ou porter de lourdes charges ;

d) les travaux qui s'effectuent dans un milieu malsain pouvant, par exemple, exposer des enfants à des substances, des agents ou des procédés dangereux, ou à des conditions de température, de bruit ou de vibrations préjudiciables à leur santé;

e) les travaux qui s'effectuent dans des conditions particulièrement difficiles, par exemple pendant de longues heures, ou la nuit, ou pour lesquels l'enfant est retenu de manière injustifiée dans les locaux de l'employeur. »

27. Changement climatique

Initiative Emplois verts

Les emplois verts sont devenus l'emblème d'une économie et d'une société à la fois plus durables, qui préservent l'environnement pour les générations présentes et futures, et plus équitables, qui n'excluent personne, nulle part.

Ces emplois réduisent l'impact environnemental des entreprises et des secteurs économiques, pour le maintenir à des niveaux considérés comme environnementalement durables. Ils comprennent spécifiquement, mais non exclusivement, des emplois qui contribuent à préserver les écosystèmes et la biodiversité, à réduire la consommation d'énergie, de matières premières et d'eau grâce à des stratégies à haut rendement, à réduire les émissions de carbone dans l'économie, et à minimiser, voire même à éviter, la production de déchets et de pollution.

Dans les économies émergentes et les pays en développement, les emplois verts représentent des opportunités pour les gestionnaires, les scientifiques et les techniciens, mais l'essentiel de ces postes est destiné à un large segment de la population qui en a le plus besoin: les jeunes, les femmes, les paysans, les populations rurales et les habitants des bidonvilles.

Cependant, de nombreux emplois qui sont verts dans le principe ne le sont pas en réalité en raison des dommages causés à l'environnement par des pratiques inappropriées. La notion d'emploi vert n'est donc pas absolue; il existe des « nuances » de vert et le concept va évoluer au fil du temps. De plus, les données montrent que les emplois verts ne constituent pas automatiquement un travail décent. Nombre de ces emplois sont « insalubres, dangereux et difficiles ». L'emploi dans des activités comme le recyclage et la gestion des déchets, les bioénergies et le bâtiment tend à être précaire et peu rémunérateur. Pour que les emplois verts puissent servir de passerelle vers un avenir vraiment durable, cela doit changer. Les emplois verts doivent donc répondre à la définition du travail décent. Lorsqu'ils sont décents, les emplois verts font le lien entre les objectifs 1 (réduction de la pauvreté) et 7 (protection de l'environnement) du Millénaire pour le développement et les rendent compatibles plutôt que conflictuels.

L'Initiative Emplois verts est une initiative conjointe du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'Organisation internationale du travail (OIT), de l'Organisation internationale des employeurs (OIE) et de la Confédération syndicale internationale (CSI), qui a été lancée pour évaluer, analyser et promouvoir la création d'emplois décents découlant des politiques environnementales nécessaires. Elle appuie un effort concerté des gouvernements, des employeurs et des syndicats pour promouvoir des emplois et un développement écologiquement durables dans un monde confronté au changement climatique.

Les travaux menés dans le cadre de l'Initiative Emplois verts se sont jusqu'à présent concentrés sur la collecte de données et d'exemples de création d'Emplois verts, ce qui a donné lieu à une étude détaillée sur l'impact d'une économie verte émergente sur le monde du travail.

La deuxième phase de l'Initiative Emplois verts est en cours de planification par le PNUE, l'OIT, l'OIE et la CSI. La collecte et l'analyse d'informations sur les emplois verts laisseront la place à une assistance à la

formulation et à l'application de politiques, reposant sur une évaluation macroéconomique et sectorielle active de la création potentielle d'emplois verts.

Pour plus d'informations, voir: <http://www.ilo.org/integration/greenjobs/lang--en/index.htm>

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

28. La Réunion conjointe du Groupe de travail sur les produits chimiques, les pesticides et la biotechnologie et du Comité des produits chimiques a adopté en février 2007 une déclaration de soutien aux objectifs de la SAICM (www.oecd.org/env/ehs). La résolution du Conseil de l'OCDE sur la mise en œuvre de la SAICM a par ailleurs été adoptée le 28 mars 2008 et elle a été accueillie favorablement par les ministres de l'environnement de l'OCDE lors de leur réunion d'avril 2008. Cette résolution reconnaît le rôle de l'OCDE dans la mise en œuvre des objectifs de la SAICM et demande à l'Organisation d'appuyer plus explicitement les aspects de la gestion des produits chimiques relatifs au renforcement des capacités, en rendant les réalisations du Programme sur les produits chimiques de l'OCDE les plus accessibles, pertinentes et utiles possibles aux États non membres et aux autres parties prenantes et en les diffusant largement et gratuitement. Elle demande également à l'OCDE de soutenir ses pays membres dans leurs efforts de mise en œuvre de la SAICM et de continuer à travailler vers cet objectif avec ses partenaires de l'IOMC.

29. Le programme de travail 2009-2012 récemment adopté pour le Programme sur les produits chimiques fera de la mise en œuvre des objectifs de la SAICM, tels que définis dans la Stratégie politique globale, une partie intégrante de son travail, en particulier par le biais d'activités sur les éléments de la stratégie GPS auxquels participe l'OCDE. La structure du programme de travail reflète également le soutien de l'OCDE aux objectifs de la SAICM.

30. Le portail mondial sur les données de danger, le portail eChem, l'application (Q)SAR, les modèles harmonisés de rapports d'études ne sont que quelques exemples d'activités liées à la SAICM, menées au sein de l'OCDE. Tous les produits du Programme sur les produits chimiques, y compris les directives de l'OCDE sur les tests destinés aux produits chimiques, peuvent être téléchargés gratuitement à l'adresse suivante: www.oecd.org/env/ehs.

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Adoption de la SAICM

31. Le Conseil d'administration du PNUE a adopté, lors de sa neuvième session extraordinaire, qui s'est tenue à Dubaï (Émirats arabes unis), du 7 au 9 février 2006, la décision SS.IX.1 sur l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques.

32. Dans sa décision, le conseil d'administration a:

- *Approuvé* l'Approche stratégique contenue dans la Déclaration de Dubaï sur la gestion internationale des produits chimiques, la Stratégie politique globale et le Plan d'action mondial;
- *Prié* le Directeur exécutif de convoquer les sessions futures de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques prévues dans la Stratégie politique globale, de façon à ce que, s'il y a lieu, elles se tiennent conjointement aux réunions des organes directeurs des organisations intergouvernementales compétentes;
- *Prié* le Directeur exécutif d'instituer et d'assumer la responsabilité administrative générale du secrétariat de l'Approche stratégique et autorise la participation du secrétariat du Programme

des Nations Unies pour l'environnement au secrétariat de l'Approche stratégique, conformément aux décisions pertinentes adoptées par le Conseil d'administration à sa vingt-troisième session;

- *Autorisé* le Directeur exécutif à établir et à gérer le Fonds d'affectation spéciale pour le Programme de démarrage rapide en vue d'appuyer la mise en œuvre initiale de l'Approche stratégique.

Activités menées au sein du PNUE pour mettre en œuvre la SAICM

33. Les activités menées par les divisions et services du PNUE dans le domaine de la gestion rationnelle des produits chimiques vont dans le sens des objectifs de la SAICM. Un certain nombre d'activités supplémentaires ont toutefois été lancées suite à l'adoption de l'Approche stratégique et à la décision susmentionnée.

34. Les principales activités supplémentaires entreprises par le PNUE depuis l'adoption de la SAICM en 2006 sont les suivantes:

- Activités initiales et élaboration d'un programme de travail pour la mise en œuvre de la SAICM par le PNUE.
- Élaboration d'une Stratégie à long terme (2010-2013) du PNUE définissant six domaines d'intervention dont un sur les « Substances dangereuses et déchets dangereux ».

35. L'établissement par le PNUE du Secrétariat de la SAICM et de la fonction d'administrateur du Programme de démarrage rapide est décrit dans d'autres documents et ne sera pas détaillé ici.

Activités initiales et élaboration d'un programme de travail pour la mise en œuvre de la SAICM par le PNUE.

36. Dans sa décision 23/9 II, le Conseil d'administration du PNUE a prié le Directeur exécutif de prévoir, à titre prioritaire, des crédits pour les activités destinées à aider les pays en développement et les pays à économie en transition à appliquer l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, notamment dans le cadre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités dont la mise en œuvre effective est fortement prioritaire. En réponse à cette demande, un groupe de travail inter-services a été créé pour élaborer une double démarche destinée à appuyer les activités de mise en œuvre de l'Approche stratégique comprenant:

1. Un plan de travail devant soutenir la mise en œuvre de l'Approche stratégique pendant la période 2008-2020. Ce plan de travail, salué par le Conseil d'administration du PNUE à sa 24^{ème} session, qui s'est tenue du 5 au 9 février 2007, a servi de base à l'élaboration de la Stratégie à moyen terme du PNUE pour les substances dangereuses et les déchets dangereux. Pour plus de détails, voir ci-après.
2. Une série d'activités initiales, telles qu'un atelier sur le trafic illicite de substances dangereuses, l'assistance aux pays élaborant des propositions pour le Programme de démarrage rapide, le développement d'un partenariat PNUD/PNUE pour l'intégration des éléments de la gestion rationnelle des produits chimiques dans les processus de planification du développement, menées dans 7 pays (Biélorussie, ex-République yougoslave de Macédoine, Ouganda, Équateur et Belize, grâce à un financement du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide de la SAICM, et Cambodge et Zambie, grâce à un financement du gouvernement suédois).
3. L'élaboration d'orientations sur les cadres juridiques et institutionnels relatifs à la gestion rationnelle des produits chimiques, financée par le gouvernement suédois. Quatre ateliers régionaux ont été organisés en séquence avec les réunions régionales de la SAICM pour examiner les cadres juridiques et institutionnels tandis que des orientations sont en cours d'élaboration.

4. L'intégration dans les programmes pour le développement des préoccupations en matière de sécurité chimique, dans une optique de réduction de la pauvreté, financée par le gouvernement norvégien. Plusieurs petites réunions régionales sont organisées dans le cadre de ce projet pour rassembler les ministères concernés (environnement et santé) et les ministères des finances et de la planification afin d'examiner les obstacles à l'inclusion (intégration) de la gestion rationnelle des produits chimiques dans les plans de développement nationaux.
5. L'assistance aux pays en vue de la soumission de propositions de projets au Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide de la SAICM tandis que le PNUE joue le rôle de sous-traitant pour des projets en Moldavie et en Arménie et d'organisme d'exécution pour des projets à Cuba, aux Bahamas, à la Barbade, à Haïti, au Cambodge et aux Philippines.

Pour plus d'informations, voir : www.chem.unep.ch

Stratégie à moyen terme (2010-2013) du PNUE

37. La Stratégie à moyen terme définit la prochaine phase de l'évolution du PNUE, pour en faire une organisation plus efficace, axée sur l'obtention de résultats et répondant aux attentes des gouvernements et des parties prenantes en trouvant des réponses aux problèmes environnementaux de dimension planétaire et en proposant les moyens de tirer le meilleur parti possible des opportunités offertes par l'environnement. La Stratégie à moyen terme peut être téléchargée à l'adresse suivante:

<http://www.unep.org/PDF/FinalMTSGCSS-X-8.pdf>

38. Le choix des six domaines d'intervention prioritaires a été dicté par les éléments suivants: les faits scientifiques, les domaines dans lesquels le PNUE est avantagé, le mandat du PNUE, les priorités découlant des instances régionales et internationales, et une étude des domaines dans lesquels le PNUE est en mesure de faire évoluer la situation. Les moyens de mise en œuvre ont été choisis en fonction des nouvelles orientations qui apparaissent au sein du système des Nations Unies.

39. Ces six domaines d'intervention prioritaires sont les suivants:

- a) Changement climatique;
- b) Catastrophes et conflits;
- c) Gestion des écosystèmes;
- d) Gouvernance environnementale;
- e) Substances nocives et déchets dangereux;
- f) Utilisation efficace des ressources – consommation et production durables.

40. La capacité du PNUE à identifier les menaces que représentent pour l'environnement les substances dangereuses et les déchets dangereux, à proposer des solutions concrètes et à faciliter leur diffusion et application produira les trois résultats suivants définis dans la Stratégie à moyen terme pour 2010-2013:

1. Les États et autres parties prenantes disposent de capacités et de moyens de financement accrus pour évaluer, gérer et réduire les risques que posent, pour la santé humaine et l'environnement, les substances chimiques et déchets dangereux;
2. Une politique internationale cohérente et des conseils techniques sont fournis aux États et autres parties prenantes pour qu'ils puissent gérer les substances chimiques et les déchets dangereux d'une manière plus écologiquement rationnelle, y compris grâce à de meilleures technologies et à de meilleures pratiques;
3. Des politiques et systèmes de contrôle appropriés pour les substances dangereuses faisant l'objet de préoccupations internationales et pour les mouvements transfrontières de déchets dangereux sont élaborés, mis en place et dûment appliqués, conformément aux obligations des États en droit international, tandis que des politiques et réglementations visant à entraver les mouvements illicites et les décharges inconsidérées de déchets dangereux sont appliquées.

38. La Stratégie à moyen terme a été intégrée dans le programme de travail du PNUE pour 2010-2011 et est assortie de réalisations concrètes.

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)

Adoption de la SAICM

41. L'ONUDI a formellement reconnu la SAICM lors de la 12^{ème} session de sa Conférence générale en adoptant la Décision GC12/Dec. 17 – Point 15, fondée sur une note d'information du Secrétariat (IDB.33/20), le 7 décembre 2007, sur recommandation du Conseil de développement industriel (Décision IDB.33/Dec. 7).

42. Le document GC.12/INF 4, en date du 21 décembre 2007, indique que la Conférence générale:

- a) A pris note des informations figurant dans le document IDB.33/20;
- b) A pris note également de la décision IDB.33/Dec.7 du Conseil;
- c) A approuvé l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques telle qu'elle est présentée dans la Déclaration de Dubaï sur la gestion internationale des produits chimiques, la Stratégie politique globale et le Plan d'action mondial;
- d) A appuyé la participation de l'ONUDI à la mise en œuvre de l'Approche stratégique.

43. Le document contenant la décision et la résolution de la Conférence générale est disponible sur le site de l'Organisation: <http://www.unido.org/index.php?id=o74286>

Activités menées au sein de l'ONUDI pour mettre en œuvre la SAICM

44. Les efforts de l'ONUDI en matière de gestion rationnelle des produits chimiques sont menés dans le cadre de l'*Initiative pour des industries vertes*, qui cible les industries qui se sont engagées à réduire les divers impacts environnementaux de leurs processus et produits et le font de manière systématique.

45. Cette initiative est axée sur la promotion d'une utilisation plus efficace des ressources par l'industrie de manière à réduire les coûts, jouir d'une meilleure image et réduire les obstacles au commerce tout en ayant les effets indirects suivants:

- a) utilisation plus rationnelle des ressources naturelles chères et limitées, ce qui permettrait de libérer des capitaux pour des investissements créateurs d'emplois et améliorerait la balance commerciale; et
- b) création de nouvelles entreprises (et donc de nouveaux emplois) dans le secteur des services environnementaux pour aider les industries « traditionnelles » à être plus efficaces et plus propres.

46. Plus spécifiquement, l'ONUDI exécute plusieurs programmes promouvant des technologies non-polluantes et/ou une approche préventive: le programme des Centres nationaux de production plus propre, le programme sur le Protocole de Montréal, l'approche du Transfert des technologies écologiquement rationnelles (TEST), le leasing chimique, la responsabilité sociale des entreprises fondée sur l'application de l'approche du bilan triple (économique, social et environnemental), les systèmes de gestion de l'environnement, l'élimination des polluants organiques persistants, des programmes spécifiques pour la réduction des déchets et de la pollution dans les secteurs du cuir et des textiles entre autres, etc.

47. Le *Programme pour une production plus propre* exerce des activités dans 40 pays en développement et à économie en transition où des Centres nationaux de production plus propre ont été créés. Sa participation à la mise en œuvre de la SAICM concerne essentiellement le renforcement des capacités et la diffusion de l'information entre les principales parties prenantes, sa mise en œuvre par l'industrie (essentiellement les PME), en impliquant les utilisateurs finaux et les fournisseurs, et des conseils sur le transfert de technologies écologiques. Le Programme pour une production plus propre a par ailleurs promu des approches fondées sur le cycle de vie et le zéro déchet et collaboré avec les institutions gouvernementales à l'élaboration de politiques et à l'amélioration du cadre réglementaire. Pour plus d'informations, voir: www.unido.org/cp.

48. Le dynamisme du Programme pour une production plus propre dans le domaine de la gestion des produits chimiques s'est soldé par une nouvelle stratégie de mise en œuvre du Programme pour une production plus propre et économe en ressources dans les pays en développement et à économie en transition, élaboré conjointement avec le PNUE. La stratégie du Programme repose sur quatre thèmes prioritaires, dont un axé sur la production plus propre et la gestion écologiquement rationnelle des substances dangereuses et des déchets dangereux, y compris le leasing chimique, les déchets électroniques, la sécurité chimique et l'évaluation des risques.

49. Le Programme mondial de l'ONUDI pour une production plus propre a lancé en mars 2005, en collaboration avec le ministère autrichien de l'environnement, un projet de promotion des modèles économiques de leasing chimique dans les pays en développement et à économie en transition. Les modèles économiques de *leasing chimique* représentent une approche novatrice répondant à l'évolution mondiale des politiques internationales dans le secteur de la chimie. Celle-ci repose sur une nouvelle conception qui ne favorise plus l'augmentation du volume des ventes de produits chimiques, mais plutôt une approche orientée sur les services et la valeur ajoutée. Le producteur ne vend plus le produit chimique mais plutôt les avantages et le savoir-faire associés. Cette approche couvre les conditions d'utilisation, le recyclage et l'élimination. La responsabilité du producteur, qui prend traditionnellement fin à la vente du produit, s'étend alors aux phases d'utilisation, de traitement, d'élimination et de recyclage. L'expérience acquise dans les pays en développement et à économie en transition montre que l'application de ces nouveaux modèles contribue à réduire l'utilisation irrationnelle et la surconsommation de produits chimiques et aide les sociétés à améliorer leur performance et leur efficacité économiques.

50. L'ONUDI a contribué activement au *Partenariat mondial sur le mercure* et y joue un rôle de chef de file dans les domaines de l'utilisation du mercure dans l'extraction artisanale de l'or grâce à la mise en place de technologies moins polluantes qui améliorent la production aurifère et renforcent le secteur minier artisanal, à l'exécution de campagnes de formation et de sensibilisation, à une assistance en vue de l'amélioration des politiques nationales et internationales sur le mercure et l'extraction artisanale de l'or, à la mise en place ou au maintien du suivi sanitaire et environnemental.

51. La participation de l'ONUDI à l'application de la *Convention de Stockholm* a couvert la réalisation des trois principales interventions. À ce jour, l'ONUDI a aidé plus de 40 pays à préparer les plans nationaux de mise en œuvre requis par la Convention. L'ONUDI élabore des initiatives de renforcement des capacités pour les gouvernements, les institutions sectorielles et d'autres parties prenantes. Un important élément du travail de l'ONUDI est de promouvoir l'adoption par l'industrie des meilleures techniques disponibles et des meilleures pratiques environnementales en réalisant, par exemple, des projets de démonstration pour tester la faisabilité locale de technologies et de méthodologies novatrices.

Activités menées dans le cadre du Programme de démarrage rapide de la SAICM

52. L'ONUDI a renforcé son soutien aux pays en développement et à économie en transition dans la formulation et l'exécution de projets soumis au Comité de mise en œuvre du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide de la SAICM, en tant qu'organisme d'exécution et en association avec d'autres organismes.

53. À ce jour, quatre projets ciblant des priorités nationales et devant être exécutés par l'Organisation ont été approuvés. La majorité d'entre eux ont bénéficié des services de coordination et de l'assistance technique des Centres de production plus propre.

54. Ces projets visent la réalisation d'une analyse sur l'ensemble du cycle de vie de produits et de substances chimiques prioritaires en République d'El Salvador, l'établissement de mécanismes de coordination interinstitutionnels dans le domaine de la gestion rationnelle des produits chimiques au Pérou, la formulation d'une approche intégrée de la gestion nationale des produits chimiques au Soudan et la manipulation sans danger de produits contenant du mercure (tels que les lampes au mercure) en Uruguay. L'ONUDI apporte également son appui à deux projets régionaux dans le domaine de l'extraction artisanale d'or, respectivement au Cambodge et aux Philippines, et en Bolivie et au Pérou.

55. Le Programme de l'UNITAR sur la gestion des substances chimiques et des déchets appuie le renforcement des capacités dans les pays en développement et à économie en transition dans un large éventail de domaines liés à la SAICM, pour protéger la santé humaine et l'environnement contre les produits chimiques et les déchets toxiques:

- Profils de gestion des produits chimiques au niveau national – orientations, formation et appui technique pour aider les pays à évaluer leurs infrastructures juridiques, institutionnelles, administratives et techniques pour la gestion rationnelle des produits chimiques;
- Projets pilotes pour la mise en œuvre nationale de la SAICM/Programmes nationaux intégrés pour la gestion des produits chimiques et des déchets – pour aider les pays à établir et à développer un cadre de collaboration au niveau national pouvant servir de base à une action efficace et coordonnée pour traiter des priorités nationales en matière de gestion des produits chimiques et des déchets ainsi que de la mise en œuvre des initiatives et accords internationaux en la matière; et
- Formation spécialisée et renforcement des capacités couvrant, par exemple, le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH), les inventaires des émissions et des transferts de matières polluantes (IETMP), la prise de décision en matière de gestion des risques et l'application de la Convention de Stockholm.

56. L'UNITAR est l'organisme international d'exécution de projets visant 50 pays/entités dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide de la SAICM et continue de travailler à l'élaboration et à la mise en œuvre de propositions à ce Fonds. Nombre de ces projets concernent l'élaboration et/ou la mise à jour d'un profil national, la préparation d'une évaluation nationale des capacités pour la SAICM et l'organisation d'un atelier national d'établissement de priorités pour la SAICM. Les autres activités comprennent entre autres l'élaboration de bases de données nationales sur la gestion des produits chimiques, de politiques nationales de mise en œuvre de la SAICM et d'activités de renforcement des capacités nécessaires à l'application du SGH. L'UNITAR a en outre participé à toutes les réunions régionales de la SAICM et est prêt à envisager un soutien supplémentaire pour les futures réunions régionales.

57. L'UNITAR exécute cinq projets pilotes approfondis (Biélorussie, Mongolie, Pakistan, Panama et Tanzanie) d'une durée de trois ans (2006-2009) liés à la mise en œuvre de la SAICM, avec une assistance financière du gouvernement suisse sous la forme d'une contribution au Programme de démarrage rapide de la SAICM. Des rapports sur ces projets seront présentés à l'ICCM2.

58. Pour favoriser la participation de la société civile à la mise en œuvre de la SAICM, l'UNITAR aide le Réseau international pour l'élimination des polluants organiques persistants (IPEN) à élaborer et à diffuser auprès des ONG des documents d'orientation sur la SAICM. Dans le cadre de son soutien au Fonds d'affectation spéciale, l'UNITAR sert également d'organisme d'exécution pour un projet visant la société civile au Kazakhstan, au Kirghizstan et en Géorgie.

59. Pour appuyer la mise en œuvre nationale de la SAICM et les activités de renforcement des capacités en la matière, l'UNITAR élabore, révisé ou met déjà à l'essai un certain nombre de documents d'orientation, dont les suivants: Développer une évaluation des capacités pour la gestion rationnelle des produits chimiques et la mise en œuvre nationale de la SAICM (disponible en anglais, français, espagnol et russe); Préparation d'un profil national pour évaluer les capacités nationales de gestion des produits chimiques; et Développer et soutenir un Programme national intégré de gestion des produits chimiques et des déchets (qui pourrait également servir de guide pour élaborer d'autres orientations sur la mise en œuvre de la SAICM). D'autres documents d'orientation sur des sujets pertinents pourraient également voir le jour, dont un sur l'élaboration de plans de mise en œuvre de la SAICM (prévu pour 2009). L'UNITAR a préparé avec le concours de toutes les autres organisations participant à l'IOMC le document intitulé « La mise en œuvre nationale de SAICM: un guide sur les documents de référence, d'orientation et de formation des organisations participant à l'IOMC » (actuellement disponible en anglais, français et espagnol).

60. L'UNITAR propose également des services de soutien pour le renforcement des capacités, y compris des bibliothèques virtuelles sur CD-Rom sur certains sujets (Profils Nationaux, SGH, IETMP) et l'organisation d'ateliers thématiques pour faciliter le partage d'expériences et identifier des mesures que les

pays peuvent prendre pour aborder certaines questions concernant la gestion nationale des produits chimiques.

61. L'Atelier thématique sur la gouvernance, la participation de la société civile et les partenariats pour la gestion des produits chimiques et des déchets et la mise en œuvre de la SAICM, qui s'est tenu à Genève (Suisse) du 10 au 21 juin 2006, a abordé les questions relatives à la SAICM et a également servi de manifestation préparatoire aux projets pilotes pour la mise en œuvre nationale de la SAICM (voir plus haut). Plus de 100 personnes représentant un large éventail de gouvernements, d'ONG, de secteurs d'activité, d'OIG, d'organisations syndicales et de milieux universitaires y ont participé. Les promoteurs et partenaires de la manifestation comprenaient le gouvernement suisse, l'OIAC et les organisations collaborant avec l'IOMC. Pour plus d'informations, voir: <http://www.unitar.org/cwm/tw/tw10.html>.

62. Le Conseil d'administration de l'UNITAR a officiellement adopté la SAICM en avril 2006. Cette décision permettra de veiller à la participation continue de l'UNITAR en tant que partenaire de la phase de mise en œuvre de la SAICM. Le texte relatif à l'adoption de la SAICM, tel qu'il apparaît dans le compte rendu de la réunion, est disponible à l'adresse: <http://www.unitar.org/cwm>.

Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

Adoption de la SAICM

63. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a coordonné la participation active de ses partenaires sanitaires internationaux à l'élaboration de la SAICM en encourageant les États membres à tenir dûment compte de la sécurité chimique. Ce travail a donné lieu à une série de contributions de l'OMS aux débats régionaux et aux réunions préparatoires de la SAICM et notamment à l'élaboration d'un ensemble de priorités du secteur de la santé.

64. La SAICM a été examinée par l'Assemblée mondiale de la Santé en mai 2006. La résolution de l'Assemblée (WHA59.15) a pris acte avec satisfaction de la SAICM et a invité instamment les États membres: à prendre pleinement en compte les aspects de la gestion rationnelle des produits chimiques ayant trait à la santé dans la mise en œuvre au niveau national de la SAICM; à participer aux efforts aux niveaux national, régional et international pour mettre en œuvre la SAICM; et à nommer, si besoin est, un point focal national du secteur de la santé pour l'Approche stratégique, chargé de maintenir le contact avec l'OMS. La résolution demandait par ailleurs au Directeur général de faciliter la mise en œuvre par le secteur de la santé de l'Approche stratégique, en mettant l'accent sur les volets en rapport avec la santé humaine.

Priorités du secteur de la santé

65. Les priorités détaillées du secteur de la santé préconisées par l'OMS pendant les négociations sur la SAICM et reflétées dans la Stratégie politique globale et le Plan d'action mondial de la SAICM peuvent être résumées sous les rubriques suivantes:

- Mesures destinées à améliorer l'accès aux connaissances scientifiques, leur interprétation et leur application
- Mesures destinées à combler les lacunes du savoir scientifique
- Élaboration de méthodes harmonisées au niveau mondial pour l'évaluation des risques chimiques
- Définition des meilleures méthodes pour déterminer les impacts des produits chimiques sur la santé, fixer des priorités d'action et surveiller les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la SAICM
- Renforcement des capacités des pays en ce qui concerne la prise en charge des intoxications et des incidents chimiques
- Stratégies axées spécifiquement sur la santé des enfants et des travailleurs
- Promotion de produits de substitution pour les produits chimiques hautement toxiques et persistants
- Stratégies de prévention des problèmes de santé causés par les produits chimiques.

66. L'OMS fournit des rapports réguliers au Secrétariat de la SAICM sur ses activités prévues et récentes dans chacun des domaines prioritaires définis par le secteur de la santé pour les produits chimiques. Ces rapports reflètent l'état d'avancement des programmes de travail coordonnés par le Siège et les bureaux régionaux de l'OMS et recensent les diverses possibilités de collaboration.

Fonctions de Secrétariat de la SAICM

67. En septembre 2007, l'OMS a assumé son rôle de chef de file au sein du Secrétariat de la SAICM dans son domaine d'expertise conformément aux dispositions du paragraphe 29 de la Stratégie politique globale et de la résolution I/1f de l'ICCM.

Participation du secteur de la santé à la SAICM

68. Suite à l'adoption de la SAICM, l'OMS a diffusé la résolution WHA 59.15 sur la SAICM à ses bureaux régionaux pour distribution aux correspondants du secteur de la santé dans les États membres, en attirant l'attention sur le besoin de veiller à une participation multisectorielle, d'encourager le soutien aux processus de mise en œuvre de la SAICM, de disséminer des documents d'orientation et de candidature pour le Programme de démarrage rapide de la SAICM et d'aider à recenser les activités initiales de renforcement des capacités reflétant les priorités définies pour le secteur de la santé.
69. L'OMS travaille également avec le secteur de la santé par le biais d'organisations non gouvernementales pour promouvoir la participation du secteur à la mise en œuvre de la SAICM, y compris: celles qui sont actives au sein de son réseau mondial de centres antipoison, des opérations d'alerte et de réponse en cas d'incident de santé publique, d'évaluation des risques; les organismes scientifiques tels que l'Union internationale de chimie pure et appliquée (IUPAC), et l'Union internationale de toxicologie (IUTOX); et d'autres organisations qui ont des relations officielles avec l'OMS.
70. L'OMS et ses bureaux régionaux ont contribué aux réunions régionales et sous-régionales de la SAICM en Afrique, en Europe centrale et orientale, en Asie et dans le Pacifique, et en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi qu'aux réunions des pays UE-JUSSCANNZ. L'OMS a collaboré avec ses correspondants régionaux de l'Asie du Sud-est et du Pacifique occidental à l'élaboration du Forum des ministres de la santé et de l'environnement de l'Asie-Pacifique et de son groupe de travail technique sur les produits chimiques, en les informant des progrès dans la mise en œuvre de la SAICM. Parallèlement, le Siège de l'OMS a collaboré avec le Bureau régional pour l'Afrique à l'organisation de la première Conférence interministérielle pour la santé et l'environnement en Afrique, qui s'est tenue à Libreville (Gabon), du 26 au 29 août 2008. Cette Conférence a adopté la Déclaration de Libreville qui engage les gouvernements de la région africaine à prendre des mesures pour stimuler les changements politiques, institutionnels et financiers nécessaires pour optimiser les synergies entre la santé, l'environnement et les autres secteurs pertinents. Celles-ci pourraient inclure la constitution d'un nouveau réseau africain de surveillance des maladies transmissibles et non transmissibles, en particulier celles ayant des déterminants environnementaux.
71. L'OMS travaille avec le Secrétariat de la SAICM à la préparation de la deuxième Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques et, en particulier, à une table ronde sur la santé publique, l'environnement et la gestion des produits chimiques, devant contribuer au débat de haut niveau de la Conférence.
72. L'OMS continue de travailler avec les pays et les partenaires de la société civile à l'élaboration de candidatures au Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide de la SAICM et est prête à participer aux projets dans des secteurs d'activité compatibles avec ses programmes de travail et son savoir-faire.
73. Quatre projets approuvés au cours des cinq premiers cycles du Programme de démarrage rapide sont exécutés par l'OMS: deux projets d'assistance technique pour renforcer les capacités nationales en vue d'une gestion rationnelle des substances industrielles cancérigènes prioritaires, en Indonésie, en Thaïlande et au Sri Lanka; un projet de recyclage et d'élimination des moustiquaires imprégnées d'insecticide pour la lutte antivectorielle à Madagascar; et un projet de renforcement des capacités nationales en vue de la bonne gestion des pesticides en matière de santé humaine au Maroc. L'OMS appuie également un projet exécuté par le Secrétariat de la Convention de Bâle visant à renforcer la capacité de la Côte d'Ivoire à contrôler les mouvements transfrontières de déchets et de produits chimiques dangereux dans le contexte de la Convention de Bâle, du Règlement sanitaire international (OMS, 2005) et d'autres accords multilatéraux sur l'environnement.

V. Appui spécifique d'organisations ayant le statut d'observateur auprès de l'IOMC

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

74. Le PNUD encourage la gestion rationnelle des produits chimiques en tant qu'élément important dans le cadre de l'effort de réduction de la pauvreté à l'échelle mondiale. En accord avec son rôle dans le système des Nations Unies, le PNUD souligne l'importance de traiter les questions liées à la gestion des produits chimiques et à la pollution pouvant en découler, et d'intégrer des plans de gestion rigoureux de ces produits aux programmes et aux politiques de développement, notamment en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dans les pays en développement. Le PNUD travaille également avec les pays afin qu'ils puissent accéder aux ressources nécessaires pour améliorer la gestion de leurs produits chimiques et atteindre les résultats souhaités.

75. Le PNUD a appuyé le processus d'élaboration de la SAICM en participant et en contribuant aux réunions préparatoires ainsi qu'à l'ICCM. Le PNUD et l'IOMC sont des membres du Comité de mise en œuvre du Programme de démarrage rapide et du Conseil d'administration de la SAICM.

76. Suite à l'adoption de la SAICM, le PNUD a redéfini ses programmes sur les produits chimiques afin d'améliorer son appui aux pays mettant en œuvre la SAICM, de sorte à refléter les priorités de l'Approche stratégique dans sa stratégie d'assistance technique. Répondant aux priorités définies dans la Stratégie politique globale et aux activités énoncées dans le Plan d'action mondial, son programme d'appui à la mise en œuvre de la SAICM couvre l'apport d'assistance dans les domaines suivants:

77. Appui aux efforts déployés par les pays pour intégrer la SAICM et les priorités de gestion rationnelle des produits chimiques dans les processus nationaux de planification fondés sur les objectifs du Millénaire pour le développement. (<http://www.undp.org/chemicals/mainstreamingsmc>)

- Projets pilotes visant à aider et à conseiller les pays dans leurs efforts d'intégration de la SAICM dans leurs plans nationaux de développement. Des projets sont en cours d'exécution en association avec le PNUE au Cambodge, en Équateur, en ex-République yougoslave de Macédoine, en Ouganda et en Zambie. Des financements ont par ailleurs été approuvés en vue de l'exécution de projets d'intégration semblables en Biélorussie, au Belize, en Honduras et au Libéria.
- **Guide technique d'intégration de la gestion rationnelle des produits chimiques dans les politiques et plans fondés sur les objectifs du Millénaire pour le développement.** Ce guide a pour objet d'aider les gouvernements nationaux et les équipes nationales de l'ONU à reconnaître et à évaluer les possibilités d'intégration de la gestion rationnelle des produits chimiques dans les politiques, plans et projets nationaux de développement fondés sur les objectifs du Millénaire pour le développement. (<http://www.undp.org/chemicals/>).
- **Initiative de partenariat PNUD-PNUE visant à aider les pays à améliorer leur gestion des produits chimiques** tout en tirant parti de l'expérience et des capacités des deux agences (<http://www.undp.org/chemicals/initiatives/UNDPUNEPpartnershipinitiative>).

78. Appui aux efforts déployés par les pays pour atteindre les objectifs prévus par les autres AME sur les produits chimiques

- **Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone** (<http://www.undp.org/chemicals/montrealprotocol.htm>)

Le PNUD collabore avec des partenaires publics et privés dans des pays en développement pour les aider à éliminer les substances qui appauvrissent la couche d'ozone et à respecter les objectifs fixés par le Protocole de Montréal. Avec des approbations totales s'élevant à 516 millions de dollars U.S., le PNUD est l'un des organismes d'exécution du Fonds multilatéral et du FEM et fournit une assistance dans les domaines suivants:

- Élaboration de politiques nationales et de programmes plus efficaces pour atteindre les objectifs fixés en matière d'élimination des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SAO),
 - Projets de renforcement institutionnel et élaboration de programmes avec les pays,
 - Préparation de plans de gestion de l'élimination des HCFC et activités associées d'élimination des HCFC dans les différents secteurs, et préparation de plans nationaux et sectoriels,
 - Soutien technique et dissémination d'informations sur les solutions de remplacement sans incidence sur la couche d'ozone par le biais d'activités pratiques de formation et de démonstration sur le terrain et validation des nouvelles technologies par des projets pilotes,
 - Prestation de services, y compris d'assistance technique et financière, pour permettre aux entreprises et aux gouvernements d'adopter de nouveaux processus de production et des technologies respectueuses de l'environnement, pour protéger la couche d'ozone et le climat,
 - Assistance au recensement d'initiatives intersectorielles construites sur les synergies entre les conventions,
 - Assistance pour l'identification des possibilités de partenariats financiers et de financement pour couvrir les coûts des projets non-éligibles.
- **Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP)**
(<http://www.undp.org/chemicals/pops.htm>)
Le PNUD, en tant qu'organisme d'exécution du FEM, aide les pays en développement et les pays à économie en transition à réduire et à éliminer les POP dans le cadre de la Convention de Stockholm. Le PNUD gère plus de 80 millions de dollars U.S. destinés à des projets sur les POP déjà approuvés, auxquels s'ajoutent 20 millions de dollars U.S. devant être soumis, dans plus de 40 pays, qui appuient des activités telles que:
 - L'élaboration de plans nationaux de mise en œuvre et la diffusion des meilleures pratiques;
 - Le renforcement des capacités en vue de l'exécution des plans nationaux de mise en œuvre ; le développement des capacités à élaborer et appliquer la législation; et l'assistance à l'élaboration et l'exécution de projets pour réduire et éliminer les POP;
 - L'assistance technique et financière à l'adoption de substances de remplacement des POP ; la gestion rationnelle et à l'élimination finale des PCB et des pesticides; et la lutte contre les émissions de dioxine et de furanne et la dépollution;
 - Le partage des leçons apprises et la démonstration des technologies et pratiques novatrices visant à réduire l'utilisation des POP, telles que les technologies de non combustion;
 - Les activités liées à la SAICM.

79. Réduction et prévention de la pollution chimique des lacs, rivières, eaux souterraines, côtes et océans (<http://www.undp.org/gef/05/portfolio/iw.html>)

Une proportion importante (50 %) du portefeuille du PNUD/FEM sur les eaux internationales (environ 450 millions de dollars U.S.) est destinée à la réduction de la pollution chimique des cours d'eau, lacs et écosystèmes marins. Les projets abordent plusieurs types de menaces de pollution chimique: pollution par les éléments nutritifs dans le bassin du Danube et de la mer Noire; pollution par le mercure résultant de l'extraction artisanale de l'or; et pollution par les petites installations industrielles dans le bassin du Dniepr. Les activités de renforcement des capacités couvrent l'analyse des problèmes et l'établissement de priorités; la révision des lois, politiques et institutions; des démonstrations de technologies et pratiques novatrices de réduction de la pollution; l'élaboration de systèmes de suivi et d'évaluation (http://www.undp.org/gef/undpgef_focal_areas_of_action/sub_international_water.html).

Banque Mondiale

80. Le travail de la Banque mondiale est axé sur la réalisation des OMD qui visent l'élimination de la pauvreté et le développement durable. La gestion rationnelle des produits chimiques est un important élément de ce programme compte tenu des liens essentiels entre la production, l'utilisation et les émissions de produits chimiques et les principaux secteurs des économies en développement dont l'agriculture,

l'énergie et l'industrie. Le soutien continu fourni par la Banque à ses partenaires des pays en développement par le biais de prêts, de services analytiques et consultatifs et de partenariats internationaux couvre fréquemment des initiatives sur les produits chimiques. Pour promouvoir une bonne compréhension du besoin d'intégrer la gestion des produits chimiques à l'échelle nationale et de créer un environnement propice à des résultats durables, il est essentiel que le lien entre le développement et les produits chimiques continue d'être reconnu dans les travaux de l'IOMC et de la SAICM et par le reste de la communauté internationale concernée par la gestion des produits chimiques.

Activités liées à la gestion des produits chimiques

81. Les projets de la Banque mondiale coïncident souvent avec les programmes sur les produits chimiques liés au financement de l'infrastructure, du développement rural et de l'agriculture. La Banque a mis en place des politiques de sauvegarde pour veiller à la réalisation d'évaluations des impacts environnementaux et sociaux et à l'adoption de mesures appropriées. Deux importantes politiques concernent les pesticides et le respect des obligations des pays découlant des traités environnementaux internationaux, dont les principales conventions sur les produits chimiques. D'autres projets ont pour objectif d'intégrer la gestion des produits chimiques dans les stratégies, programmes et projets d'assistance aux pays, par exemple l'atténuation de l'exposition au mercure dans l'extraction artisanale de l'or au Ghana et en Tanzanie et l'atténuation de l'arsenic présent dans les approvisionnements en eau au Bangladesh et en Inde.

Services analytiques et consultatifs : renforcement des capacités d'intégration

82. L'intégration des questions environnementales et sanitaires dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté ou dans la planification du développement national est largement tributaire des connaissances disponibles. Les services analytiques et consultatifs représentent une part appréciable de l'assistance apportée par la Banque aux pays, afin de fournir une base permettant de définir des priorités stratégiques dans les domaines de l'environnement et de la santé et d'éclairer le débat et les décisions politiques sur les projets et les programmes. Ce travail contribue également aux stratégies d'assistance nationale de la Banque, qui servent de base à l'aide au développement. La publication des rapports *Produits toxiques et pauvreté* et *Élimination progressive du plomb dans l'essence*, du *Manuel de Prévention et de réduction de la pollution* et des *Lignes directrices sur l'environnement, la santé et la sécurité* pour la gestion de la pollution industrielle dans les projets ne sont que quelques exemples d'activités analytiques et consultatives de grande envergure menées par le Groupe de la Banque mondiale dans le domaine des produits chimiques.

Partenariats mondiaux sur les produits chimiques

83. La Banque mondiale encourage d'importants partenariats par le biais de son Mécanisme d'octroi de subventions pour le développement, qui a contribué au financement de l'élaboration de la SAICM et d'initiatives à haute visibilité telles que *Faire reculer le paludisme* où la gestion des produits chimiques joue un rôle. La Banque a également une expérience appréciable dans les projets et activités sur les produits chimiques, acquise au cours de plus de quinze années d'expérience en tant qu'organisme d'exécution dans le cadre du FEM et du Fonds multilatéral. La nature des activités de la Banque mondiale la place dans une position unique pour mobiliser des fonds, élaborer des programmes intersectoriels et accroître la portée et l'efficacité des investissements destinés à des initiatives critiques mais ne disposant généralement pas de ressources suffisantes. Elle s'attache donc désormais à construire des initiatives sur les synergies entre les accords multilatéraux environnementaux portant sur les produits chimiques pour élaborer des projets novateurs maximisant les avantages pour l'environnement grâce à la mobilisation de multiples sources de financement. Cette démarche est illustrée par le projet mondial de remplacement des refroidisseurs, qui vise à réduire les émissions des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et de CO₂, grâce à des financements du FEM, du Fonds multilatéral, du MDP et du secteur privé.

84. Pour plus d'informations et des liens vers les sites de la Banque mondiale portant sur les produits chimiques, voir www.worldbank.org/sustainabledevelopment